Narbonne le 5 janvier 2021

se-unsa.org

Mme la Directrice académique
des services de l'Éducation nationale de l'Aude

Objet : Organisation de la brigade de remplacement : demande de groupe de travail

Madame La Directrice Académique,

A l'occasion de la carte scolaire 2020, vous nous avez fait part de votre volonté d'appliquer la circulaire du 15 mars 2017 visant l'amélioration du dispositif de remplacement.

Sans valider cette circulaire et ses conséquences sur nos collègues, le SE-Unsa 11 considère primordiale une consultation des représentants des personnels sur ce projet de brigade unique de remplaçants.
Le SE-Unsa 11 vous demande donc, Mme la Directrice Académique, la tenue d'un groupe de travail sur le sujet.

Pour le SE-Unsa de l'Aude, le projet de fusion des corps de remplaçants n'est pas souhaitable. L'organisation audoise des remplaçants en 4 équipes (BD, BDFC, ZIL, ASH) avait trouvé sa légitimité au fil des ans par la réponse spécifique aux types de mission. Si l'Aude a peu à peu glissé vers ce mode de fonctionnement, c'est pour mieux répondre aux besoins.
Pour le SE-Unsa 11, la réponse à l'amélioration du remplacement passe inévitablement par la création de postes de remplaçants. Comme dans la problématique de la carte scolaire, la spécificité rurale de l'Aude et ses 50% d'écoles de 3 classes et moins est consommatrice de ce type de postes. La fusion des corps de remplaçants ne pourra pallier le manque.

Pour autant, si la circulaire devait s'appliquer, le SE-Unsa, syndicat réformiste, présenterait des améliorations et des propositions pour organiser le dispositif de remplacement lors d'un groupe de travail dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Veuillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

Anne Marty
Secrétaire Départementale du SE UNSA 11